

**A**

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :
Adresse :
.....
.....

Organisme de contrôle : Inspecteur :
Référence : Tel :

Installation contrôlée : Adresse :
.....
.....

Date du contrôle:/...../.....

L'habitant est : ☒ propriétaire ☐ locataire
L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »: ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : m³/h Fabricant : N° : Index :

Pression de service de l'installation intérieure: mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1			
..... 2			
..... 3			
.....			

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002.
Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date/...../.....

HAFI001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client jaune - organisme de contrôle

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

.....

**ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.**

SÉBASTIEN

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-000, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur : Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ». ☐ oui ☐ non Si oui : n° Cerga :	Réservé au GRD :
--	---

Date : 03.12.2008
 Signatures :

Modèle 710628/10

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique : le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuiivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les nœuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).
 Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

